

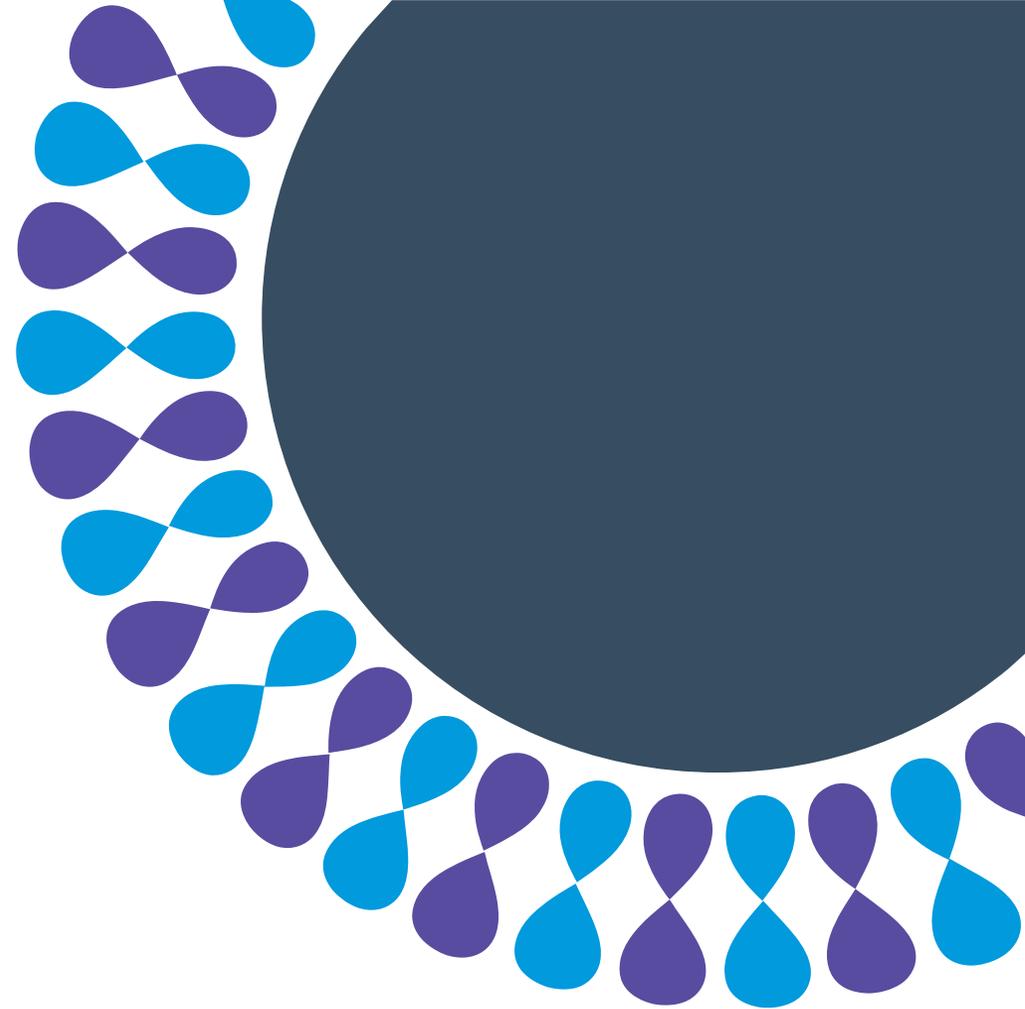


Canada Council  
for the Arts

Conseil des arts  
du Canada

# Mises à jour apportées aux programmes et aux services du Conseil

Les informations contenues dans cette présentation sont exactes en date du 24 avril 2025. Veuillez consulter le site Web du Conseil des arts du Canada pour obtenir les informations les plus récentes.



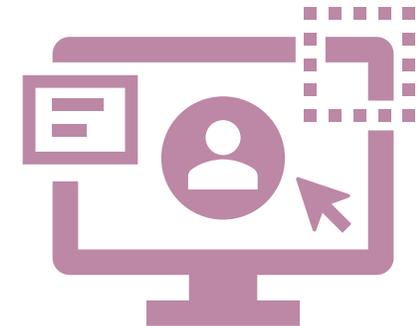
Bringing the arts to life  
L'art au cœur de nos vies

# Portail actualisé

Nous passerons à un portail actualisé à l'été 2025.

Le portail actualisé :

- aura de nouvelles fonctions;
- sera plus accessible et contribuera à lever les obstacles;
- facilitera la création d'un profil, la présentation d'une demande de financement ou d'un soutien à l'accès et la recherche de possibilités de financement.



# Période de transition du portail

Le portail actuel ne sera pas accessible pendant la **période de transition** d'une durée de six semaines.

Pendant cette période, vous **ne serez pas** en mesure de présenter une demande de profil, de créer de nouvelles demandes, d'accepter des subventions, de présenter des rapports ou de demander des paiements.

La période de transition commencera à la fin du mois de mai, les dates de la période de transition seront annoncées bientôt.



Inscrivez-vous à nos séances d'information à venir sur la page web [Webinaires et séances d'information](#).

# Évaluation et résultat des demandes

Nous poursuivrons notre travail en coulisses pendant la période de transition.

Nous gérerons le processus d'évaluation des demandes présentées dans le portail actuel pour veiller à ce que vos résultats d'une demande de subvention soient publiés dans le portail actualisé peu après son lancement.



# Dates à retenir et informations importantes

Nous vous communiquons quelques dates à retenir et informations importantes au sujet de ce qui suit :

- présentation d'un profil de candidate ou de candidat;
- présentation d'une demande de soutien à l'accès;
- acceptation d'une subvention;
- présentation d'un rapport final;
- paiements anticipés;
- dépenses rétroactives;
- limites des demandes de subvention;
- profil Artiste en début de carrière/nouvelle carrière;
- comptes et historique des demandes;
- mises à jour apportées aux programmes;
- dates limites pour les demandes de financement.



# Présentation de votre profil de candidate ou de candidat

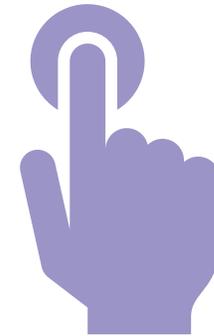
Vous avez jusqu'au **25 avril 2025** pour présenter votre demande de profil dans le portail actuel.

Si vous êtes dans l'impossibilité de la soumettre avant cette date limite, vous pourrez présenter votre demande après le lancement du portail actualisé.



# Présentation d'une demande de soutien à l'accès

- Vous avez jusqu'au **21 mai 2025** pour présenter une demande de soutien à l'accès dans le portail actuel.
- Présentez votre demande en même temps que votre demande de subvention associée.
- Si vous êtes dans l'impossibilité de la soumettre avant cette date limite, vous pourrez présenter votre demande après le lancement du portail actualisé.



# Acceptation de votre subvention

- Pour recevoir le paiement de votre subvention avant la période de transition, présentez votre **formulaire d'acceptation de la subvention** d'ici au **9 mai 2025**.
- Votre paiement sera effectué après le lancement du portail actualisé si vous êtes dans l'impossibilité de respecter cette date limite.
- Les dates limites relatives à l'acceptation d'une subvention seront repoussées pendant la période de transition pour éviter les annulations.



# Rapport final

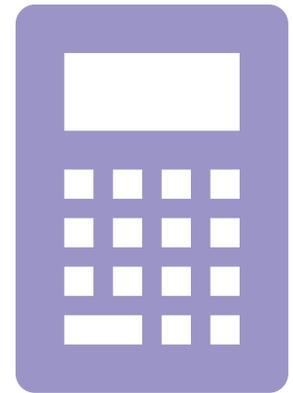
Si la date limite pour présenter votre rapport final tombe pendant la période de transition, elle sera reportée automatiquement au **31 août 2025**.



# Paievements anticipés

Les bénéficiaires de subventions de base, de projets à long terme et de subventions composites pourraient être admissibles à **un paiement anticipé de 35 %**.

Des renseignements détaillés ont été envoyés directement par courriel à ces bénéficiaires de subventions.



# Païement des subventions de base

- Les bénéficiaires d'une subvention de base recevront un paiement anticipé de 35 % de leur subvention de base de 2025. Nous verserons les paiements pendant la **semaine du 5 mai 2025**. Vous n'avez rien à faire si votre dossier actuel est en règle.
- Le montant restant de la subvention de 2025 sera versé après la réception et l'approbation du rapport annuel actualisé.



# Paiements des subventions composites et des subventions de projets à long terme

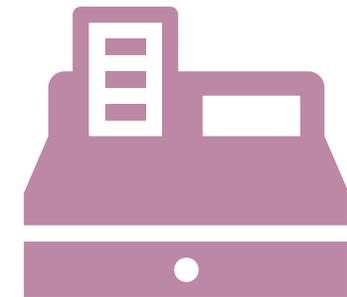
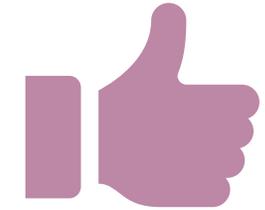
Si vous recevez actuellement une subvention composite ou une subvention de projet à long terme, nous verserons un paiement anticipé de 35 % de votre montant total de 2025 pendant la **semaine du 5 mai 2025**.



# Dépenses rétroactives

Que se passe-t-il si vous êtes dans l'impossibilité de présenter une demande pendant la période de transition?

Les dépenses engagées entre le **26 mars et le 22 octobre 2025** seront acceptées après le lancement du portail actualisé.



# Limites des demandes de subvention

Les demandes présentées avant la période de transition **ne compteront pas** dans les limites annuelles des demandes.

Cela vous donnera la possibilité de présenter d'autres demandes après le lancement du portail actualisé.



# Profil Artistes en début de carrière/nouvelle carrière

Le projet pilote du profil Artiste en début de carrière/nouvelle carrière se termine.

Les candidates et candidats du profil Artiste en début de carrière/nouvelle carrière recevront de plus amples renseignements par courriel.



# Votre compte et historique des demandes

- Si vous avez un compte actif dans le portail actuel, vous n'aurez pas besoin de créer un nouveau compte dans le portail actualisé.
- Votre compte et votre historique des demandes seront transférés automatiquement dans le portail actualisé.
- Vous recevrez les instructions de connexion au portail actualisé avant son lancement.
- Toute demande que vous aurez commencée dans le portail actuel, mais que vous n'aurez pas soumise ne sera pas migrée vers le portail actualisé.



# Mises à jour apportées aux dates limites de 2025

- Les dates limites pour les demandes de financement pour la **deuxième moitié de 2025** sont affichées sur notre site web.
- Certaines dates limites ont été reportées.
- Nous avons ajouté une nouvelle échéance pour la subvention composite Du concept à la réalisation d'Explorer et créer.
- Consultez les dates limites à l'adresse suivante : [conseildesarts.ca/financement/subventions/dates-limites](https://conseildesarts.ca/financement/subventions/dates-limites).



Vous pouvez toujours soumettre des demandes dans le portail actuel selon la procédure habituelle.

# Se tenir au courant

Il existe de nombreuses manières de se tenir au courant de ce qui nous attend en 2025.

Consultez notre page web **Mises à jour sur les possibilités de financement et le portail** pour connaître les dernières nouvelles et mises à jour :

[conseildesarts.ca/financement/mise-a-jour](https://conseildesarts.ca/financement/mise-a-jour)

**Abonnez-vous à notre infolettre** afin de recevoir les dernières nouvelles et mises à jour : [conseildesarts.ca/adhesion](https://conseildesarts.ca/adhesion)

Inscrivez-vous à une de nos **séances d'information** :

[conseildesarts.ca/financement/subventions/guide/webinaires-et-seances-d-information](https://conseildesarts.ca/financement/subventions/guide/webinaires-et-seances-d-information)

Consultez **les dates limites à venir** :

[conseildesarts.ca/financement/subventions/dates-limites](https://conseildesarts.ca/financement/subventions/dates-limites)



# Obtenir du soutien

Nous vous tiendrons au courant de l'évolution de la situation dès que d'autres détails seront confirmés.

Nous vous remercions de votre patience et de votre confiance alors que nous mettons en œuvre ces changements importants et emballants pour la communauté artistique!

